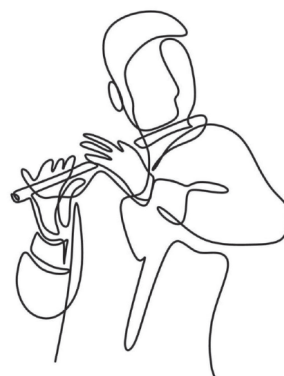
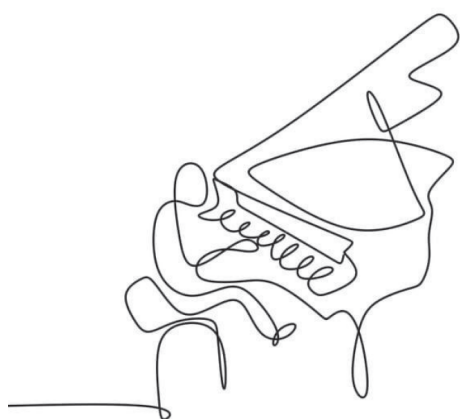


Institut Suzuki

2024-2025



Institut SUZUKI
Piano-Violon-Alto-Violoncelle-Guitare
Flûtes-Trompette-Orgue-Eveil musical
13-15 rue Lauth
67000 STRASBOURG
Tel : 03 88 37 30 77

REGLEMENT DE L'INSTITUT SUZUKI

Éveil musical : enfants de 3-5 ans

Instruments :

- Méthode Suzuki** : enfants de 3 à 6 ans
Piano-Violon-Violoncelle-Trompette
- Méthode traditionnelle** : à partir de 6 ans
Piano-Violon-Alto-Violoncelle-Flûtes-Guitare-Trompette-Orgue

Inscriptions :

Anciens : 1 élève : 24 €
2 élèves : 20 € par élève
3 élèves : 13 € par élève
4 élèves : 10 € par élève pour une même famille
Nouveaux : 1 élève : 40 €
2 élèves : 32 € par élève
3 élèves : 21 € par élève

Le paiement s'effectue en juin 2024 pour la rentrée 2024/2025

Cours d'éveil musical :

Le cours a lieu une fois par semaine à raison de 3/4 d'heure par séance.
Forfait trimestriel pour 10 cours : 99 € à régler lors de la première quinzaine.

Tout trimestre commencé est dû !

Cours d'instruments :

Les enfants auront **1/2 heure** de cours individuel par semaine
Les cours collectifs peuvent remplacer les cours individuels

Les **parents s'engagent** à suivre les cours pendant **l'année scolaire complète** sauf en cas de force majeure :
déménagement, longue maladie ou renvoi de l'école.

33 cours seront assurés durant l'année scolaire

Le paiement forfaitaire :

1 enfant / famille : **82 €** par mois ou **164 €** pour 2 mois.
2 enfants / famille : **80 €** par mois ou **160 €** par mois et par enfant.
3 enfants / famille : **78 €** par mois ou **156 €** par mois et par enfant.

Possibilité de suivre des cours de 45 minutes aux tarifs de :
110 € ou 108 € ou 106 € / élève et par mois suivant le cas.

Il s'effectue auprès du professeur et vous avez deux possibilités pour vos règlements :

Mensuel par virement automatique entre le 1er et le 5 du mois
Nous recommandons vivement ce mode de paiement simple à gérer et facile à mettre en place.

Tous les 2 mois par chèque libellé **au nom du professeur** avant le 5 du mois.

Suivi des cours :

Pour les **cours Suzuki**, les parents sont tenus d'assister aux leçons afin d'aider l'enfant à la maison comme le demande son professeur.

Rattrapage des cours exclusivement :

- **en cas de maladie**
- **en cas de classe verte**

Les cours manqués seront remplacés par une leçon de groupe
Toutes les autres absences ne seront pas prises en compte.

Rentrée le **lundi 2** septembre 2024

Fin des cours : à voir avec le professeur.

